

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 162/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7147

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 2018 « modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires »

Mots-clés : Marché de l'énergie - Région de Bruxelles-Capitale - Électricité / Gaz - Compteurs intelligents

Dispositif(s) : - Annulation (article 24^{ter}, § 2, alinéa 1er, de l'ordonnance du 19 juillet 2001, inséré par l'article 24 de l'ordonnance du 23 juillet 2018, et l'article 18^{ter}, § 2, alinéa 1er, de l'ordonnance du 1er avril 2004, inséré par l'article 67 de l'ordonnance du 23 juillet 2018 précitée, en ce que ces dispositions ne prévoient pas un régime adéquat pour les personnes électrosensibles;

- Rejet du recours pour le surplus

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-162f.pdf>

Note informative : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-162f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 163/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7157

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret-programme de la Région wallonne du 17 juillet 2018 « portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement » (art. 76, 1^o)

Mots-clés : Environnement - Région wallonne - Prévention et valorisation des déchets - Responsabilité élargie des producteurs

Dispositif(s) : Annulation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-163f.pdf>

Numéro d'arrêt : 164/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7286

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Région flamande du 29 mars 2019 « relatif au transport particulier rémunéré »

Mots-clés : Transports - Région flamande - Transport particulier rémunéré - 1. Service de taxis - Licence - Droit transitoire - 2. Intermédiaires / Exploitants - 3. Taxi de rue / Taxi de station

Dispositif(s) : Rejet du recours

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-164f.pdf>

Numéro d'arrêt : 165/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7292 • 7293

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Région flamande du 26 avril 2019 « portant réglementation de l'utilisation de feux d'artifice, de pétards, de canons à carbure et de lanternes volantes »

Mots-clés : Région flamande - Feux d'artifice / Pétards / Canons à carbure / Lanternes volantes -

Interdiction - Règles répartitrices de compétences

Dispositif(s) : Annulation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-165f.pdf>

Note informative : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-165f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 166/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7334

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code judiciaire (art. 1675/13, § 3, deuxième tiret)

Mots-clés : Droit judiciaire - Règlement collectif de dettes - Plan de règlement judiciaire - Remise de dettes - Dettes constituées d'indemnités accordées pour la réparation d'un préjudice moral causé par une infraction

Dispositif(s) : - Violation (article 1675/13, § 3, deuxième tiret, du Code judiciaire, interprété en ce sens que la notion de préjudice corporel ne comprend pas le préjudice moral causé par une infraction pour violation de l'intégrité psychique et sexuelle de la victime)

- Non-violation (la même disposition, interprétée en ce sens que la notion de préjudice corporel comprend le préjudice moral causé par une infraction pour violation de l'intégrité psychique et sexuelle de la victime)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-166f.pdf>

Numéro d'arrêt : 167/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7429 • 7443

Procédure : Demandes de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Décret flamand du 26 juin 2020 « modifiant le décret du 21 juin 2013 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration »

Mots-clés : Transparence fiscale au sein de l'Union européenne - Région flamande - Dispositifs fiscaux transfrontières à caractère agressif - Obligation de déclaration - Intermédiaires - Avocats - Secret professionnel

Dispositif(s) : 1. Question préjudicielle posée à la Cour de justice de l'Union européenne

2. Suspension :

- article 11/6, § 1er, alinéa 1er, 1^o, du décret du 21 juin 2013, tel qu'il a été inséré par l'article 14 du décret du 26 juin 2020, uniquement en ce qu'il impose à l'avocat agissant en tant qu'intermédiaire une obligation d'information envers un autre intermédiaire qui n'est pas son client;

- article 11/6, § 3, du même décret du 21 juin 2013, tel qu'il a été inséré par l'article 14 du même décret du 26 juin 2020, uniquement en ce qu'il prévoit que l'avocat ne peut pas se prévaloir du secret professionnel en ce qui concerne l'obligation de déclaration périodique de dispositifs transfrontières commercialisables au sens de l'article 11/4 dudit décret du 21 juin 2013;

Ordonne que les suspensions précitées produisent leurs effets jusqu'à la date de publication au *Moniteur belge* de l'arrêt statuant sur les recours en annulation inscrits au rôle sous les numéros 7429 et 7443;

3. Rejet des demandes de suspension pour le surplus

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-167f.pdf>

Numéro d'arrêt : 168/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7407

Procédure : Demande de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 20 décembre 2019 « transposant la Directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration »

Mots-clés : Procédure préliminaire - Demande de suspension - Recevabilité - Recevabilité *ratione temporis* - Transposition de directives UE

Dispositif(s) : Rejet de la demande de suspension

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-168f.pdf>

Numéro d'arrêt : 169/2020

Date d'arrêt : 17/12/2020

Numéro(s) de rôle : 7465

Procédure : Demande de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 6 novembre 2020 « en vue d'autoriser des personnes non légalement qualifiées à exercer, dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, des activités relevant de l'art infirmier »

Mots-clés : Soins de santé - Epidémie de coronavirus COVID-19 - Mesures provisoires - Exercice des activités relevant de l'art infirmier par des non-infirmiers

Dispositif(s) : Rejet de la demande de suspension

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-169f.pdf>